## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Fédération Européenne de Chasse et Conservation de la Faune Sauvage

## La Chasse dans le cadre de la Directive Oiseaux : Débat ouvert sur l'état d'avancement.

Événement de l'Intergroupe « Biodiversité, Chasse et Activités rurales » - 25 février 2021

Le 25 février 2021, l'Intergroupe « Biodiversité, Chasse et Activités rurales » du Parlement européen a organisé une conférence de haut niveau sur le thème « La Chasse dans le cadre de la Directive Oiseaux : Débat ouvert sur l'état d'avancement », en coopération avec la Fédération européenne des Associations de chasse et de conservation de la faune sauvage (FACE).

Cet événement était présidé par la Président de l'Intergroupe, le Député européen Álvaro Amaro (Portugal, PPE), avec des interventions lors de la séance d'ouverture du Député européen Alex Agius Saliba (Malte, S&D) et de la Députée européenne Isabel Benjumea (Espagne, PPE).

L'allocution d'ouverture a été prononcée par le Député européen Álvaro Amaro qui a souligné l'importance de pouvoir compter sur une approche de la chasse et de la conservation en Europe qui soit fondée sur la science. « La chasse est une activité humaine qui remonte à des milliers d'années. Elle est fortement réglementée par nos États membres. De bons exemples témoignent de la manière dont la chasse bénéficie à la conversation dans toute l'Europe. Par exemple, le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE reprend une base de données substantielle de plus de 450 projets de conservation liés à la chasse. La conservation des oiseaux en Europe est une problématique complexe. Elle doit prendre en compte les différentes pressions dont souffrent nos écosystèmes européens, qui sont multiples et vont de la pollution à la perte d'habitats [...] Je pense que nous avons besoin d'une approche fondée sur la science qui puisse reposer sur des données actualisées et complètes [...] au sujet, par exemple, de la taille des populations et des conditions des habitats. Ces chiffres donneraient manifestement lieu à des meilleures analyses et donc à des meilleures Réglementations ».

Le **Député européen Alex Agius Saliba** a présenté une vidéo produite par la Fédération de chasse et de conservation maltaise (FKNK) qui explique la pratique de piégeage des pinsons à Malte. Cette pratique remonte à des temps anciens, elle se réalise à petite échelle et revêt une importance culturelle. Lors de son intervention, il a souligné le besoin de protéger les activités de chasse régionales qui sont fortement règlementées et sont d'une importance cruciale pour les chasseurs et les trappeurs qui pratiquent ces anciennes traditions de manière durable. Le Député européen Agius Saliba a déclaré : « Originaire de Malte, je suis bien conscient de l'importance de la réalisation des objectifs de conservation tout en assurant la protection des pratiques de chasse régionales. Il est essentiel de reconnaître la valeur de telles pratiques qui sont par ailleurs autorisées dans les conditions strictes établies par la Directive Oiseaux pour protéger leur dimension sociale et culturelle. Il est dès lors important

info@face.eu

IUCN!

FACE PRESS RELEASE www.face.eu

que ces conditions strictes n'en deviennent pas impossibles à respecter. Il est malheureux que ce soit de plus en plus souvent le cas. En 1979, lorsque la Directive Oiseaux a été adoptée, le législateur européen était bien conscient de ce que toute politique environnementale doit impliquer tous les acteurs sur le terrain pour être couronnée de succès à long terme ».

La Députée européenne Isabel Benjumea a quant à elle souligné que l'interdiction de la chasse à la tourterelle des bois en Espagne et en France entraînerait un risque pour l'espèce car les chasseurs ont résolument mené à bien des efforts de conservation. Elle a affirmé : « Pour être une réussite sur le long terme, la Directive Oiseaux, la Stratégie de l'UE en matière de Biodiversité et les politiques qui en découlent doivent également garantir un équilibre entre les intérêts environnementaux, socio-économiques et culturels. La chasse en Espagne est une activité significative dans bon nombre de zones rurales et elle génère des avantages économiques et environnementaux. Sa valeur ne peut être sous-évaluée. De plus en plus de jeunes gèrent des terres en tant que zones de chasse dans les campagnes. Cette intervention humaine engendre plusieurs avantages tant pour les espèces chassables que non-chassables. La chasse représente souvent un encouragement à adopter des mesures de gestion des habitats qui - si certaines espèces étaient classées non-chassables - ne seraient plus mises en œuvre. La chasse, et en l'occurrence la chasse à la tourterelle des bois, a une valeur de conservation intrinsèque qui ne peut être ignorée si l'on tient compte de ce que la population de tourterelles des bois a enregistré un déclin plus dramatique dans les États membres où elle ne constitue pas une espèce chassable ».

Micheal O'Briain, Chef adjoint de l'Unité Nature à la DG Environnement de la Commission européenne a affirmé : « La Directive Oiseaux est le cadre juridique fondamental de la conservation des oiseaux sauvages dans l'UE. Cependant, trop d'espèces chassables sont en déclin ou en situation d'instabilité, ce qui mine de plus en plus les opportunités de chasse durable. La chasse de telles espèces ne devrait se faire que dans le cadre de l'application effective de plans internationaux/ européens prenant en compte toutes les pressions-clés, y compris l'exploitation et l'agriculture. Pour que des mécanismes tels que la gestion adaptative des prélèvements puissent être mis en œuvre de manière crédible, il est important d'assurer le suivi des déficiences et des défis en matière de gouvernance ainsi que d'établir des rapports à leur sujet. La Commission s'engage à travailler avec les États membres et les parties prenantes pour garantir une chasse durable conforme à la Directive ».

Prof. Jesper Madsen, de l'Université Aarhus au Danemark et du Centre de données de la Plateforme de gestion de l'oie européenne de l'AEWA, a expliqué que : « Les populations d'oiseaux d'eau présentes sur les voies migratoires européennes sont à l'origine d'une part de préoccupations en matière de conservation et, d'autre part, de défis dans le domaine de la gestion. Sous les auspices de l'Accord sur la Conservation des Oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie, la gestion adaptative des populations d'oies chassables a été lancée afin d'assurer une utilisation durable. Le concept s'est révélé bénéfique pour les deux populations dotées d'objectifs de reprise et d'objectifs de gestion de population. Ce processus requiert un engagement à long terme des états couvrant les aires de répartition, un renforcement des capacités, une organisation éprouvée, des instruments réglementaires souples, la disponibilité de données fiables et un flux de données rapide. Il est essentiel de faire participer pleinement

info@face.eu

IUCN | Membe

FACE PRESS RELEASE www.face.eu

les parties prenantes car cela renforcera l'apprentissage mutuel, la création d'un climat de confiance et une volonté pour identifier des solutions communes ».

Ariel Brunner, Directeur ad interim faisant fonction & Responsable principal de la Politique pour BirdLife International, a indiqué que : « La Directive Oiseaux offre un bon cadre de conservation fondé sur la science et elle a considérablement réduit les impacts négatifs de la chasse depuis son entrée en vigueur. Il existe néanmoins de nombreux endroits où la mise en oeuvre est médiocre : application insuffisante des règles, abus de dérogations, manque de données sur les prélèvements et tir d'espèces menacées en-dehors de la limite biologique sûre. Il serait essentiel de remédier à ces lacunes et d'impliquer la communauté cynégétique aux efforts de conservation et de restauration de la biodiversité, en allant de la gestion correcte de Natura 2000 à la réforme des politiques agricoles en passant par la restauration de la nature à grande échelle ».

**Cy Griffin**, Senior Conservation Manager à la FACE, a déclaré : « Suite à la publication du rapport de la FACE <u>Oiseaux chassables d'Europe : Une analyse du statut et des priorités en matière de conservation</u> en décembre 2020, nous disposons d'une base saine pour alimenter le dialogue sur la chasse dans le cadre de la Directive Oiseaux. Le fait que moins de la moitié des espèces de l'Annexe II se trouvent classées en statut sûr est considéré par la FACE comme très préoccupant, mais nous devrions éviter de tirer des conclusions hâtives car cette situation est similaire pour tous les oiseaux sauvages couverts par la directive. La conservation fondée sur les données devrait tenir compte du statut des espèces individuelles et des pressions avant de décider de la meilleure réponse à apporter. Une chose dont nous pouvons être sûrs est que la restauration des habitats est une priorité, raison pour laquelle la FACE plaide en faveur d'une PAC qui garantisse la biodiversité et qu'elle accueille favorablement le plan de restauration de la nature de l'UE ».

Cette rencontre, qui a bénéficié de la participation de plus de 200 personnes connectées en ligne et des interventions complémentaires du **Député européen Marco Dreosto** (Italie, ID) et de la **Députée européenne Josianne Cutajar** (Malte, S&D), était modérée par le **Dr. David Scallan,** Secrétaire général de la FACE, qui a également géré le vaste débat réalisé en format Questions-réponses.

L'enregistrement de la réunion est disponible sur la page Facebook de la FACE : <a href="https://www.facebook.com/FACEforHunters/videos/1103666810061037">https://www.facebook.com/FACEforHunters/videos/1103666810061037</a>

##ENDS##

REMARQUE À L'ATTENTION DES ÉDITEURS: La FACE est la Fédération européenne des Associations de chasse et de conservation de la faune sauvage. Établie en 1977, la FACE représente les intérêts de 7 millions de chasseurs européens en sa capacité d'organisation non gouvernementale internationale à but non lucratif. La FACE est composée des associations nationales de chasse de 37 pays européens, notamment des 27 États membres de l'UE. La FACE bénéficie du soutien de 7 membres associés et a son siège à Bruxelles. La FACE défend le principe de l'utilisation durable et est membre de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) depuis 1987. Visitez le site <a href="https://www.face.eu">www.face.eu</a>





